

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER



Délibération n°2026-57

SEANCE DU Mardi 08 septembre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 1
Votants : 14
Date de la convocation : mardi 01 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 8 septembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.

Absent(s) : Karine DONCKERS, Hélène TOURNIER.

Procuration : Hélène TOURNIER à Audrey PENVEN GUYADER.

Secrétaire de Séance : Aurélien MONFORT.

N° d'ordre : 2026-57

OBJET : Approbation du procès-verbal du 21 juillet 2026

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 21 juillet 2026 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Approbation du procès-verbal du 23 juin 2026
- 2) DEVIS – Réalisation des équipements d'interprétation du Camp d'Arthus dans le cadre du projet de mise en tourisme des « Coups de Cœur Archéo » de la destination Cœur de Bretagne
- 3) Création d'un conseil municipal des jeunes
- 4) Désignation des représentants de la commune auprès de l'association « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne »
- 5) Cotisation annuelle 2026 – Commune du Patrimoine Rural de Bretagne
- 6) Contribution Financière au Parc Naturel Régional D'Armorique
- 7) Subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour l'organisation de la course cycliste « La Ronde Finistérienne » 2026

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote pour :	14
Vote contre :	0
Abstention :	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance en date du 21 juillet 2026.

Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 09/09/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

